

Sujet : [INTERNET] Enquête publique

De : zugmeyer lucile <zugmeyerlucile@yahoo.fr>

Date : 05/04/2023 15:17

Pour : "pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr" <pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr>

Monsieur le Maire, Madame ou Monsieur l'enquêteur ;

Je souhaite exprimer mon avis dans le cadre de l'enquête publique en cours au sujet du projet de carrière envisagé sur 30 ha à Lanouaille.

Je m'exprime ici en tant que citoyenne du département (Sainte Eulalie d'Ans, 24 640), et en tant qu'ingénieur forestier.

Je suis bien consciente des enjeux économiques éventuels pour le territoire. Et en même temps, j'estime que les bénéfices potentiels privés, ne justifient absolument pas la dégradation des biens communs qui constituent les habitats forestiers et aquatiques, ainsi que les écosystèmes sensibles et rares fortement impactés.

Au point de vue patrimonial, le projet implique une érosion locale de la biodiversité, la destruction d'habitats forestiers et aquatiques, affectant la Jacinthe d'eau, le Grand Capricorne, les diverses espèces de chiroptères, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux forestiers comme le Picmar, le Gobemouche gris, ... dont des espèces appartenant à la liste rouge de protection.

Les travaux implique la destruction de 2600 m² d'habitat de reproduction pour les amphibiens, la destruction de 1,7 ha d'habitat terrestre de repos des amphibiens, la destruction de 5,2 ha de boisements favorables aux oiseaux des milieux forestiers et semi-ouverts, la destruction de 1,7 ha d'habitats favorables aux chiroptères dont 40 arbres favorables aux gîtes, la destruction de 400 ml de lisière et de 5,1 ha de boisements favorables à l'alimentation des chiroptères.

Le défrichement de 5,1 ha de boisements divers et l'artificialisation d'une partie des superficies concernées. Ce faisant, il va à l'encontre des mesures de la Loi Climat-résilience pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sols. L'artificialisation des sols porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone, et augmente les risques naturels induits par ruissellement.

La déviation partielle du cours d'eau affluent de la Loue qui dessert un plan d'eau affecte les circulations hydrologiques de surface et la qualité de l'eau de surface et phréatique, avec un fort risque de pollution et de dysfonctionnement de la Loue, cours d'eau de première catégorie. Le dossier ne présente pas les modalités de franchissement des cours d'eau à un endroit de grande sensibilité écologique.

L'exploitation présente également des nuisances (bruits, explosif, polluants dans le milieu environnant) et une dégradation du paysage qui impactent à la fois les habitants du territoire et les visiteurs. Les ressources touristiques sont déterminantes pour le territoire et doivent être prises en compte.

Enfin, en termes de procédures, le dossier ne fait pas état de la recherche d'un site de substitution présentant un moindre impact environnemental, ni des modalités de remise en état post exploitation, pour l'ancienne carrière, ni pour la nouvelle.

Pour ces différentes raisons, je demande que l'enquête publique conclue à la nécessité d'une prolongation de la phase préparatoire, incluant la recherche de sites alternatifs sur lesquels les impacts écologiques et environnementaux seraient moindres, une réflexion sérieuse sur la réhabilitation des sites exploités, et une étude sur les impacts socio-économiques liés à la valeur touristique des espaces concernés.

Par avance merci pour l'attention que vous n'aurez pas manqué de porter à notre demande.

Bien cordialement ;

Lucile ZUGMEYER

Lieu-dit Le Faugerau
24 640 Sainte Eulalie d'Ans
+33 (0)6.04.19.43.80